

Chapitre 4: Adaptation du changement climatique dans le secteur de l'eau

1. Introduction :

Le fait que le changement climatique est devenu un phénomène réel qui n'est pas limité dans le temps et l'espace, il est donc recommandé à chacun de nous de s'adapter à vivre avec et l'adaptation du secteur de l'eau aussi à ce phénomène.

2. objectif de l'adaptation au changement climatique :

À défaut de pouvoir maîtriser le climat, on déploie des solutions pour s'adapter aux changements climatiques qu'il implique en gérant de manière plus respectueuse, la ressource en eau et les activités associées à cette ressource.

3. Actions à faire pour l'adaptation :

- **Relever le déficit énergétique** : il ya lieu de procéder à l'optimisation énergétique des installations (installation de dessalement). encourager aussi la production d'énergie renouvelable.
- **Recycler les eaux dépolluées** : l'eau est devenue une ressource trop précieuse pour être utilisée une seule fois. on doit recycler (réutiliser) les eaux épurées dans les domaines d'agriculture, industrie, arrosage,...etc. afin d'économiser les eaux de consommation.
- **Recharger les nappes souterraines** : le rythme de prélèvement dans les nappes est souvent très supérieur à leur vitesse de reconstitution naturelle. la ou l'eau est rare, recharger ces nappes artificiellement avec des eaux

traitées (eaux de surface, eaux pluviales, eaux usées...) permet de stocker l'eau pour bénéficier d'une ressource immédiatement disponible lorsque les besoins s'accroissent (en zone touristique, par exemple). cette technologie permet également d'éviter, dans le cas des zones côtières, le phénomène de pénétration d'eau salée dans les nappes.

- ***Dessaler l'eau de mer*** : il s'agit d'une eau non conventionnelle utilisée souvent pour les villes côtières à fin de réduire le déficit en alimentation par les eaux conventionnelles. un procédé qui nous permet d'utiliser l'eau de mer qui est disponible en abondance, mais qui pose deux problèmes à savoir : nécessite une énergie électrique en permanence et aussi le lieu de dépôt des quantités de sel énormes après dessalement.
- ***Sensibiliser afin d'économiser le ressource aux générations futures*** : on doit développer des outils pédagogiques de sensibilisation sur l'économie de l'eau à tous les niveaux des écoles pour les enfants et par des événements au niveau local, régional et international (séminaires, concours, visite des unités de production d'eaux).
- ***Solidarité locale et régionale*** : un plan de solidarité hydrique local et régional doit être réalisé après une étude globale de l'inventaire de la ressource disponible et utilisée dans chaque zone. cela se traduit par ce que l'on appelle : Plan national de l'eau élaboré au niveau du ministère de la ressource en eau.

4. Gestion durable de l'eau :

Il est nécessaire de faire participer la population dans la gestion de l'eau. Cette démarche permet de sensibiliser toutes les parties à s'adapter à la nouvelle politique de gestion de l'eau basée sur l'optimisation de son utilisation et l'encouragement de la réutilisation.

5. protection de la ressource en eau :

Cela se fait par la mise en place de périmètres de protection autour des points de captage à fin d'assurer la sécurité sanitaire de l'eau et aussi garantir leur protection vis-à-vis des pollutions ponctuelles et accidentelles. Ce dispositif réglementaire est obligatoire autour des captages d'eau destinés à la consommation humaine.

6. Maitrise de la consommation :

Il ya lieu de procéder à l'évaluation avec précision des quantités d'eau que nous consommons et ainsi de les maitriser. Nous sommes aussi tenus de sensibiliser les consommateurs sur les pertes.

7. limiter les risques de pollution :

Les gestionnaires du cycle de l'eau, ont aussi la mission de limiter les risques de pollutions chroniques ou accidentelles dans le milieu naturel. En la matière, on participe au renforcement de la protection des aires d'alimentation autour des captages d'eau souterraine, pour lutter notamment contre les pollutions diffusées d'origine agricole. Elle intervient également dans les prévention et la lutte contre les pollutions accidentelles en proposant des solutions visant à éviter tout rejet dans les nappes souterraines et les eaux de surface ainsi qu'a maitriser les risques de pollutions provenant du réseau pluvial en cas de débordement dus à de fortes pluies.

8. Périmètres de protection :

La mise en place de périmètres de protection autour des points de captage est l'un des principaux outils utilisés pour assurer la sécurité sanitaire de l'eau et aussi garantir leur protection, principalement vis-à vis des pollutions

ponctuelles et accidentelles. Ce dispositif réglementaire est obligatoire autour des captages d'eau destinés à la consommation humaine.

9. Etablir et utiliser un plan directeur de gestion de l'eau :

Ce plan tiendra compte de la connaissance de l'environnement et des diverses utilisations de l'eau. Il tient compte aussi de :

- Les aspects techniques
- Mise en place d'organismes appropriés des bassins hydrographiques.
- Economies et aspects financiers.